

**CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2024**  
**LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINEES**

NUMERO	OBJET	RESULTAT
2024/31	Budget de la Commune : Décision modificative n°2	Approuvée à l'unanimité
2024/32	Autorisation du Maire à ordonner le remboursement au profit de l'association « Pierre Feuille Ciseaux » des frais de repas des artistes intervenant lors de la fête du Parc	Approuvée à l'unanimité

Le Maire,  
Didier CAZIMAJOU

 